



RETRAITE

ce qui s'annonce pour les hospitaliers

M. Delevoye, responsable Retraites, a présenté le projet du gouvernement le 18 juillet, à la presse et aux syndicats :

« **La Fonction Publique Hospitalière sera perdante** », titre le journal *Le Monde* du 20 juillet.

Vous lirez ci-dessous les attaques contre la retraite des Hospitaliers prévues par Delevoye.

► FIN DE LA CNRACL, NOTRE CAISSE DE RETRAITE

Delevoye (en page 5 du dossier de presse), écrit : « Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite actuels... Les régimes spéciaux seront fermés ». La fin de la CNRACL signifierait la fin de tous nos droits inscrits dans cette caisse de retraite.

► FIN DU CALCUL DE LA PENSION SUR LE SALAIRE DES 6 DERNIERS MOIS

« Les points s'accumuleront tout au long de la carrière sur un compte et, le moment venu, seront transformés en retraite » (page 5 du dossier de presse)

Actuellement le fonctionnaire hospitalier part avec une pension calculée sur le salaire le plus élevé de sa carrière : le salaire perçu les 6 derniers mois. Le Régime universel par point implique un calcul sur la totalité de la carrière, donc la prise en compte de salaires bien plus bas que la fin de carrière.



► MOINS DE COTISATION RETRAITE = MOINS DE PENSION

« Il est proposé que le taux de cotisations soit de 28,12%, partagé entre l'employeur (60%) et le salarié (40%)... » (page 6 du dossier de presse)

Nous prenons l'exemple d'un salaire brut de 1700€ pour montrer ce qui changerait :

Salaire brut	Va actuellement à la CNRACL			Demain pour le Régime universel		
	Cotisation employeur	Cotisation hospitalier	Total Cotisations CNRACL	Cotisation employeur	Cotisation hospitalier	Total Cotisations CNRACL
1700 €	521,05 €	184,45 €	705,50 €	286,79 €	191,25 €	478,04 €
	soit 30,65 %	soit 10,85 %	soit 41,5 %	soit 16,87 %	soit 11,25 %	soit 28,12 %

Lisez attentivement : l'employeur public, avec le système Delevoye, verserait **234,26€ par mois en moins pour la retraite**. Chacun comprend que nos pensions seraient diminuées brutalement à cause de ce manque à gagner.



► FIN DE LA CATÉGORIE ACTIVE

« L'âge légal de 62 ans s'appliquera... Ainsi les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique, notamment ceux des emplois classés en « catégorie active », seront progressivement fermés » (page 13 du dossier de presse). Les aides-soignant-e-s, les ASHQ, les infirmier-e-s et paramédicaux de catégorie B, peuvent actuellement partir à 57 ans, car elles/ils bénéficient de la catégorie active. A l'AP-HP, les ouvriers des blanchisseries et des ambulances ont aussi obtenu le statut de catégorie active.

Elles et ils bénéficient de la bonification de 1 an pour chaque 10 ans travaillés. Pour ceux qui perdraient la catégorie active, ce serait 5 ans de plus pour avoir le droit d'être en retraite. Delevoye propose de grappiller 6 mois de moins, 1 an, exceptionnellement 2, selon les postes occupés tout au long de la carrière (c'est ce qu'il appelle le compte professionnel de prévention). C'est très loin des droits de la catégorie active.

► L'AVEU DE MONSIEUR DELEVOYE

« Des départs anticipés seront conservés pour les militaires et les fonctionnaires ayant des fonctions dangereuses dans le cadre de fonctions régaliennes » (page 13 dossier de presse). Delevoye sait que son régime Universel par point fait baisser les pensions et retarde l'âge de départ, alors il épargne les militaires et les policiers... Mais pas les hospitaliers !

► 64 ANS ! TOUS PERDANTS !

« Il est proposé que, pour la génération 1963, l'âge du taux plein soit fixé à 64 ans » (page 8 du dossier de presse).

Le salarié (fonctionnaire ou non) qui partirait avant 64 ans serait pénalisé.

- Départ à 63 ans = moins 5%.
- Départ à 62 ans = moins 10%.

Le président Macron annonce l'ouverture d'un « grand débat » sur les retraites.

- Que discuter si les 42 régimes actuels sont supprimés ?
- Que discuter si la CNRACL et la catégorie active disparaissent ?
- Que discuter avec des pénalités pour les départs avant 64 ans ?

Le préalable à toute discussion, c'est le maintien de tous nos droits, le maintien de la CNRACL, de la catégorie active, et de la pension calculée sur les 6 derniers mois.

Avec le rapport Delevoye le gouvernement veut nous briser les 2 jambes... et nous invite à négocier l'antalgique.



**AGIR POUR NOTRE SANTÉ...
AGIR POUR LA SANTÉ !**

**LA DÉFENSE DE
NOS RETRAITES EXIGE
QUE LE RAPPORT DELEVOYE
SOIT RETIRÉ.**

**Tous mobilisés, dès la rentrée
les 11 et 24 septembre 2019**



**Non au régime universel par points
Maintien de la CNRACL et de tous nos droits
Retrait du rapport Delevoye**



TOUS ENGAGÉS
POUR NOTRE STATUT
FACE À LA CASSE SOCIALE À L'HÔPITAL

TOUS IMPLIQUÉS
AUX CÔTÉS DES USAGERS
POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC DE SANTÉ

TOUS MOBILISÉS
POUR NOS DROITS
ET LES MOYENS D'EXERCER NOS MÉTIERS